

DEC210719DR11

Décision portant délégation de signature à Madame Claire BODIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'Unité propre de service n° 2966 intitulée « Unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux expériences » (ULISSE).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » – UPS2966 ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire BODIN, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire BODIN, délégation est donnée à Mmes Véronique COMBET et Elodie MICHELET, gestionnaires financières, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite d'un montant de 90 000 € HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ANNECY, le 2 février 2021

La directrice d'unité

Laure NICOLAS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.